



## ARRETE INDIVIDUEL N°2023/T-042

### ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE

**VU** les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,  
**VU** le code de la route et notamment ses articles R 411, R 411-8, R 411-25, R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,  
**VU** le code pénal notamment l'article 610-5,  
**VU** l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967,  
**VU** la demande d'autorisation de voirie du **09/05/2023** présentée par Société **Entreprise PISCIREVE** afin d'effectuer la livraison d'une coque de piscine à l'adresse du 6 Rue de Beaumont 60820 Boran-sur-Oise, du 17/05/2023 à 08:00 au 17/05/2023 à 18:00,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer le bon déroulement de la livraison de la coque de piscine,

#### ARRETE

##### Article 1

A l'occasion de la livraison de la coque de piscine ci-dessus mentionnée, le stationnement sera interdit (sauf pour le véhicule immatriculé **EM-115-ST** et la remorque immatriculée **CF-564-VT**) sur les places de stationnements situées devant le 6 Rue de Beaumont 60820 Boran-sur-Oise, du 17/05/2023 à 08:00 au 17/05/2023 à 18:00

##### Article 2

**La société qui est mandatée pour l'exécution de la livraison de la coque de piscine est chargée de la mise en place et de l'entretien de la signalisation réglementaire qui permettra la neutralisation des places de stationnements.**  
Aucun matériel ne pourra être nettoyé sur la voie publique.

##### Article 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents

##### Article 4

Madame la secrétaire de Mairie,  
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Leu d'Esserent ,  
Messieurs les agents assermentés de la commune de BORAN-SUR-OISE,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boran-sur-Oise le 15/05/2023

